

Nom commercial: xMAP® Sheath Concentrate PLUS

SECTION 1: Identification

Identificateur de produit:

Nom du produit: xMAP® Sheath Concentrate PLUS

Autres moyens d'identification:

Nom commercial(s): xMAP® Sheath Concentrate PLUS.

Numéro de code du produit: 40-50036, 40-50023, 13-90005

Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

Utilisation recommandée: Pour usage professionnel seulement. À utiliser conformément à la notice du produit.

Restrictions conseillées: Utilisations autres que celles décrites ci-dessus

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant de produits chimiques, de l'importateur ou de toute autre partie responsable:

Nom de l'entreprise: Luminex Corporation.
Adresse de l'entreprise: 12212 Technology Blvd
Austin, Texas 78727
Téléphone de l'entreprise: Tel: 1-512-381-4397
Fax: 1-512-219-5114
<http://www.luminexcorp.com>

Courriel de contact: support@luminexcorp.com

Numéro de Téléphone d'urgence: 1-(512) 381-4397 (24/7)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification du produit chimique conformément au SIMDUT 2015:

Dangers physiques

Aucun connu

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë, orale, catégorie 4

Toxicité aiguë, cutanée, catégorie 4

Toxicité aiguë, inhalation, catégorie 4

Dangers environnementaux

Non adopté en vertu du SIMDUT 2015

Mention d'avertissement SGH: ATTENTION

xMAP® Sheath Concentrate PLUS

Mention de danger du SGH: Nocif en cas d'ingestion
Nocif par contact avec la peau
Nocif en cas d'inhalation

Pictogrammes de danger du SGH:



Conseils de prudence du SGH:

La prévention:

- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Bien se laver après manipulation
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
- Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage.

Réponse:

- EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
- EN CAS D'INHALATION : Emmenez la personne à l'air frais et gardez-la à l'aise pour respirer.
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise.
- Traitement spécifique (voir rubriques 4 à 8 de cette FDS et toute autre information sur l'étiquette).
- Rincer la bouche
- Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

Stockage:

- Pas nécessaire

Disposition:

- Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales

Mentions de danger

supplémentaires: Aucun connu

Dangers non classés par ailleurs (HNOC):

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Pourcentage d'ingrédient(s) de toxicité aiguë inconnue:

N'est pas applicable

SECTION 3: Composition / information sur les ingrédients

Nom Chimique	CAS#	Concentration (poids%)
Diazolidinyl urée	78491-02-8	1 - 5%
De l'azide de sodium	26628-22-8	0.1 - 1%

Remarque : Le reste des ingrédients pour chaque compartiment n'est pas classé comme dangereux ou est inférieur à la limite de concentration pour être classé comme dangereux, selon les critères du RPD SIMDUT 2015.

SECTION 4: Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires, selon les différentes voies d'exposition (par inhalation, orale, cutanée, oculaire):

Inhalation: Déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau: Laver à l'eau tiède et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste, Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation se développe.

Ingestion: Nettoyer la bouche avec de l'eau et ensuite boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:

Nocif en cas d'ingestion, de contact avec la peau ou d'inhalation.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire:

Si des symptômes sont observés, contactez un médecin et remettez-lui cette fiche de données de sécurité. Fournir des mesures générales de soutien et un traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés:

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée (brouillard), de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone, selon les besoins, pour le feu et les matériaux avoisinants.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun connu

xMAP® Sheath Concentrate PLUS

Dangers spécifiques du produit danger eux notamment la nature de tout produit de combustion dangereux:

Ne devrait pas être inflammable, mais peut dégager des fumées toxiques et corrosives. En cas d'incendie, tenir compte des abords.

Produits de combustion dangereux: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de sodium.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:

Déplacer les conteneurs de la zone de feu si vous pouvez le faire sans risque. Refroidir les conteneurs avec de grandes quantités d'eau jusqu'à ce que le feu soit bien éteint. Isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des voies navigables. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques. De plus, portez d'autres équipements de protection appropriés selon les conditions (voir la section 8).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:

Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Empêchez le personnel inutile et non protégé d'entrer dans. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou gaz. Porter un équipement de protection approprié, tel que des gants, des lunettes et des vêtements de protection selon les conditions (voir la section 8). Voir les sections 2 et 7 pour plus d'informations sur les dangers et les mesures de précaution. Voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Éviter la dispersion des matériaux déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air). Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Utiliser un confinement approprié (du produit et de l'eau de lutte contre l'incendie) pour éviter la contamination de l'environnement. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié et utiliser les contrôles d'exposition comme indiqué dans la section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Retirer les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon après avoir travaillé avec ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:

xMAP® Sheath Concentrate PLUS

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues. Tenir à l'écart des oxydants puissants, des sources d'inflammation et de la chaleur.
Température de stockage: Conserver entre 15°C à 30°C dès réception.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle

Les ingrédients avec des limites d'exposition professionnelle sont énumérés ci-dessous.

Ingrédient	Limites d'exposition professionnelle
Diazolidinyl urée	Aucun connu
De l'azide de sodium	Canada - Nunavut - 0.29 mg/m ³ Plafond (as De l'azide de sodium); 0.11 ppm Plafond (sous forme de vapeur d'acide hydrazoïque) Canada - Territoires du nord-ouest - 0.29 mg/m ³ Plafond (as De l'azide de sodium); 0.11 ppm Plafond (sous forme de vapeur d'acide hydrazoïque) Canada - Nouvelle-Écosse - 0.29 mg/m ³ Plafond (as De l'azide de sodium); 0.11 ppm Plafond (sous forme de vapeur d'acide hydrazoïque) Canada - Terre-Neuve-et-Labrador - 0.29 mg/m ³ Plafond (as De l'azide de sodium); 0.11 ppm Plafond (sous forme de vapeur d'acide hydrazoïque) Canada - Île-du-Prince-Édouard - 0.29 mg/m ³ Plafond (as De l'azide de sodium); 0.11 ppm Plafond (sous forme de vapeur d'acide hydrazoïque) Canada - Ontario - 0.29 mg/m ³ Plafond (as De l'azide de sodium); 0.11 ppm Plafond (sous forme de vapeur d'acide hydrazoïque) Canada - Colombie britannique - 0.29 mg/m ³ Plafond (as De l'azide de sodium); 0.11 ppm Plafond (sous forme de vapeur d'acide hydrazoïque) Canada - Québec - 0.11 ppm Plafond; 0.3 mg/m ³ Plafond Canada - Alberta - 0.29 mg/m ³ Plafond (as De l'azide de sodium); 0.11 ppm Plafond (sous forme de vapeur d'acide hydrazoïque). 0.3 mg/m ³ STEL (sous forme de vapeur d'acide hydrazoïque) Canada - Manitoba - 0.29 mg/m ³ Plafond (as De l'azide de sodium); 0.11 ppm Plafond (sous forme de vapeur d'acide hydrazoïque) Canada - Nouveau-Brunswick - 0.11 ppm Plafond (sous forme de vapeur d'acide hydrazoïque); 0.29 mg/m ³ Plafond (as NaN ₃) Canada - Saskatchewan - 0.29 mg/m ³ Plafond (as NaN ₃); 0.11 ppm Plafond (sous forme de vapeur d'acide hydrazoïque) Canada - Yukon - 0.1 ppm Plafond; 0.3 mg/m ³ Plafond

Contrôles d'ingénierie appropriés:

Pas d'exigences particulières en matière de ventilation. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les limites d'exposition recommandées. Les installations qui stockent ou utilisent ce matériel doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité. Disposer d'une ventilation appropriée pour maintenir les concentrations

xMAP® Sheath Concentrate PLUS

atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Ne pas jeter les déchets dans les canalisations d'eau.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux / du visage: Non requis dans les conditions d'utilisations normales.

Protection de la peau et des mains: Non requis dans les conditions d'utilisations normales. Se laver les mains après utilisation.

Protection respiratoire: Non requis dans les conditions d'utilisations normales

Considérations générales d'hygiène: Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. Se laver les mains après utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence, telle que l'état physique et la couleur:

L'état physique: Liquide.

Couleur: Incolore

Odeur: Inodore.

Seuil olfactif: Non Déterminé

pH: Non Déterminé

Point de fusion/point de congélation: Non Déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non Déterminé

Point d'éclair: Non Déterminé

Taux d'évaporation: Non Déterminé

Inflammabilité (solides et gaz): Non Déterminé

Inflammabilité supérieure / inférieure ou explosif

Limite d'inflammabilité - inférieure (%): Non Déterminé

Limite d'inflammabilité – supérieure (%): Non Déterminé

Limite d'explosivité - inférieure (%): Non Déterminé

Limite d'explosivité -supérieure (%): Non Déterminé

Pression de vapeur: Non Déterminé

Densité de vapeur: Non Déterminé

Densité relative: Non Déterminé

Solubilité(s): Non Déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non Déterminé

Température d'auto-inflammation: Non Déterminé

Température de décomposition: Non Déterminé

Viscosité: Non Déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: Ce produit ne devrait pas être réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Stabilité chimique: Le matériau est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses: Aucun attendu.

Conditions à éviter: Aucun connu.

Matériaux incompatibles: Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes

Produits de décomposition dangereux: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables:

- Inhalation:** Devrait être une voie d'exposition
- Ingestion:** Devrait être une voie d'exposition
- La peau:** Devrait être une voie d'exposition
- Les yeux:** Devrait être une voie d'exposition

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Nocif en cas d'ingestion, de contact avec la peau ou d'inhalation.

Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme:

Aucune information supplémentaire connue.

Les valeurs numériques de toxicité, telles que les (ETA):

Informations sur les ingrédients:

Toxicité aiguë: Nocif en cas d'ingestion, de contact avec la peau ou d'inhalation

Substance	Type de test (espèce)	Valeur
Diazolidinyl urée	LD ₅₀ Orale (Rat)	> 2000 mg/kg
	LD ₅₀ Cutanée (lapin)	> 2000 mg/kg
	LC ₅₀ Inhalation (Rat)	1.35 mg/L 4.5h
De l'azide de sodium	LD ₅₀ Orale (Rat)	20 mg/kg
	LD ₅₀ Cutanée (lapin)	50 mg/kg
	LC ₅₀ Inhalation (Rat)	27 mg/kg 4h

xMAP® Sheath Concentrate PLUS

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Ne devrait pas provoquer d'irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Ne devrait pas provoquer d'irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Ne devrait pas provoquer de sensibilisation respiratoire. Ne devrait pas provoquer de sensibilisation cutanée ou de réaction allergique.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Ne devrait pas causer de défauts génétiques.
Cancérogénicité:	Ce produit ne devrait pas provoquer de cancer.
Toxicité pour la reproduction:	Ne devrait pas nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique:	Ce produit ne devrait pas provoquer de toxicité spécifique pour un organe cible après une seule exposition
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétées:	Ne devrait pas causer de toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition prolongée ou répétée.
Danger par aspiration:	Ce produit n'est pas censé présenter un risque d'aspiration en cas d'ingestion.

SECTION 12: Données écologiques

Écotoxicité (aquatique et terrestre, lorsque ces données sont disponibles):

Informations sur les ingrédients: Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

Substance	Type de test	Espèces	Valeur
Diazolidinyl urée	LC ₅₀	Poisson <i>Oncorhynchus mykiss</i>	>100 mg/L 96h
	EC ₅₀	Invertébrés <i>Daphnia magna</i>	58 mg/L 24 h
	ErC ₅₀	Algues <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	78 mg/L 72h
De l'azide de sodium	LC ₅₀	Poisson <i>Lepomis macrochirus</i>	0.68 mg/L 96 h
	EC ₅₀	Invertébrés <i>Daphnia pulex</i>	4.2 mg/L 48 h
	EC ₅₀	Algues <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	0.348 mg/L 96 h

Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée disponible pour ce produit

Potentiel de bioaccumulation:

Aucune donnée disponible pour ce produit

Mobilité dans le sol:

Aucune donnée disponible pour ce produit

Autres effets néfastes (tels que dangereux pour la couche d'ozone):

Aucun connu

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Renseignements concernant la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination et les méthodes d'élimination, y compris en ce qui concerne les emballages contaminés.

Méthodes d'élimination

La production de déchets doit être supprimée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur autorisé en élimination des déchets. Les déchets ne devraient pas être éliminés sans avoir été traités dans les égouts au moins qu'ils ne soient entièrement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballages contaminés – méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Les emballages des déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doit être envisagée que lorsque le recyclage n'est pas possible.

Précautions spéciales

Ce matériel et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent contenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Éviter l'élimination des matériaux déversés et le ruissellement et le contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: Informations relatives au transport

TMD (Transport par route)

Non classé comme dangereux pour le transport

IMDG (Transport maritime)

Non classé comme dangereux pour le transport

IATA (des variations de pays peuvent s'appliquer)

Non classé comme dangereux pour le transport

Dangers environnementaux

Polluant marin: Non

Informations Complémentaires:

Exemption pour quantité limitée: N'est pas applicable

xMAP® Sheath Concentrate PLUS

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC)

Transport avec les utilisateurs locaux: toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Précautions particulières qu'un utilisateur doit connaître, ou doit respecter, en rapport avec le transport ou l'acheminement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses locaux.

Aucun connu

SECTION 15: Informations sur la réglementation

CANADA:

Cette FDS est conforme aux exigences du SIMDUT 2015.

Canadian NPRI: Aucun des composants n'est répertorié sur l'Inventaire national des rejets de polluants

DSL: Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification des produits chimiques du règlement NSN en vertu de la LCPE, 1999.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision: 17 décembre 2022

DÉSISTEMENT:

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.